

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3233

présenté par
Mme Porte

ARTICLE 49

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« en tenant compte de la réduction de la consommation d'espace naturel, agricole, et forestier déjà réalisée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre en compte les efforts déjà réalisés, dans les documents existants, en termes de réduction de la consommation d'espace.